

« APPEL A PROJETS » 2018 DE LA FONDATION BTP PLUS

Note de présentation

La Fondation BTP PLUS lance un *Appel à projets* dont l'objectif est de faire émerger des initiatives ayant pour objet de « Favoriser les actions visant à améliorer la santé des jeunes, des actifs et des retraités du BTP »

1. Le Contexte

La Fondation BTP PLUS a pour vocation de favoriser l'innovation sociale, par l'attribution de subventions à des projets sociaux innovants s'adressant aux salariés, futurs salariés et retraités de ce secteur.

Tout projet soutenu par la Fondation BTP PLUS doit être porteur d'une action utile socialement et répondant à un besoin individuel ou collectif non récurrent. Ces projets sociaux doivent favoriser l'autonomie des personnes et la promotion sociale.

Les projets retenus par la Fondation BTP PLUS concernent des actions nouvelles ou émergentes et transposables.

Les actions engagées par la Fondation BTP PLUS témoignent des valeurs développées par les partenaires sociaux du Bâtiment et des Travaux Publics envers toutes les générations, à savoir : la solidarité, la coopération, le soutien, l'humanisme, l'accueil et l'écoute active.

2. Quels projets ?

Les projets candidats doivent contribuer à la réalisation de tout ou partie des 5 objectifs opérationnels suivants :

- Favoriser l'accès aux soins et faciliter le parcours de soins pour tous les salariés, apprentis et jeunes en formation, retraités du BTP, notamment pour les personnes fragiles ou handicapées : lutte contre les déserts médicaux, accès facilité aux médecins via les nouvelles technologies...
- Développer les actions de prévention santé vers les bénéficiaires du BTP :
 - notamment celles qui permettent de retarder ou limiter la dégradation de la santé et la perte d'autonomie des personnes malades, âgées ou handicapées
 - notamment la lutte contre les addictions
- Inciter et aider tous les bénéficiaires du BTP, valides, malades, âgés ou handicapés, à devenir acteurs de leur santé notamment à travers l'activité physique et sportive
- Accompagner les accidents de la vie, notamment l'apparition de la maladie et du handicap, et les ruptures sociales des salariés du BTP qui y sont liées
- Optimiser l'impact des nouvelles technologies dans l'amélioration de la santé des publics BTP.

3. Les critères de sélection

Les projets susceptibles d'être retenus par la Fondation BTP PLUS doivent :

- Concerner directement les salariés ou retraités du BTP, qu'ils soient apprentis, jeunes en formation, stagiaires, ouvriers, ETAM ou cadres, et leurs proches s'ils sont aidants.
- Etre innovants socialement
- Contribuer à la valorisation des métiers du BTP
- Etre mis en œuvre par un porteur de projet disposant d'une bonne connaissance du domaine d'intervention et du public concerné
- Compléter ou renforcer des actions déjà mises en place par les autres acteurs de la santé notamment dans la profession BTP
- Comprendre, le cas échéant, une « phase test » des outils proposés. Les modalités d'organisation de cette « phase test » devront être décrites, ainsi que les conditions du déploiement ultérieur.
- Prévoir d'évaluer, quantitativement et qualitativement les résultats de la réponse au besoin identifié, et les effets indirects sociaux. Les procédures et indicateurs retenus devront être précisés.
- Faire l'objet de financements diversifiés : financement propre du porteur de projets, acteurs de la profession BTP, fonds publics le cas échéant, autres fondations.

Remarque : A qualité égale, préférence sera donnée à l'opérateur dont les actions s'adresseront au plus grand nombre de jeunes, d'actifs ou retraités du BTP.

4. Qui peut répondre ?

Cet Appel à projets s'adresse aux Organisations éligibles au mécénat, c'est-à-dire à but non lucratif dont les missions intègrent une dimension liée à la santé sous toutes ses formes et dont les bénéficiaires sont les publics du BTP.

Ne seront pas retenus les projets qui ne seraient pas d'intérêt général, ou non éligibles au mécénat ¹.

5. Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la Fondation BTP PLUS www.fondationbtpplus.fr, à la rubrique « Appel à Projets ».

Dûment rempli et accompagné des annexes demandées, le dossier de candidature doit impérativement parvenir :

- Par mail, **au plus tard le 15 Juin 2018.**
- Par courrier postal à la Fondation BTP PLUS (*Fondation BTP PLUS 7 Square Félix Nadar 944307 Vincennes Cedex*).

Pour tout contact relatif à cet « Appel à projets », utiliser contact@fondationbtpplus.fr
Seuls les dossiers complets respectant cette procédure seront recevables.

¹ Sont éligibles les organismes d'intérêt général dont une partie au moins de l'activité est conduite en France et qui entrent dans le champ de l'article 238 bis du code général des impôts (guide du mécénat)

6. La sélection des dossiers

Le calendrier de décision est le suivant :

Avant 15 Juin 2018	Réception des dossiers des candidats
Septembre 2018 :	Analyse par la « Commission préparatoire » de la Fondation BTP PLUS, pour avis, des dossiers reçus suite à l' <i>Appel à projet</i> .
Octobre 2018 :	Présentation des dossiers reçus, accompagnés de l'avis de la « Commission préparatoire », au « Comité exécutif » de la Fondation BTP PLUS, pour décision et choix du (<i>ou des</i>) lauréat(s).
Octobre 2018 :	Information officielle du (<i>ou des</i>) lauréat(s) et réponse à tous les opérateurs ayant déposé un dossier.
Novembre 2018 :	Remise officielle du prix au(x) lauréat(s) par le Président de la Fondation BTP PLUS

Le montant de la (ou des) subvention(s) attribuée(s) est ouvert. Il sera fixé par le « Comité exécutif » de la Fondation BTP PLUS, en fonction de la teneur des actions et outils proposés par le (ou les) projet(s).
